



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

EDITORIAL : L'actualité se bouscule et l'Homme continue sa destruction des conditions d'habitabilité de la Terre. En ce jour du 7 juin 2023, voici que le conflit russo-ukrainien aboutit à la destruction d'un barrage sur le Dniepr, le barrage hydro-électrique de KAKHOVKA. C'est un crime de guerre qui noie militaires, civils, animaux et détruit la végétation, des deux côtés du fleuve, qui est aussi une frontière. Catastrophe dans tous les plans, une inondation irréversible aux conséquences humanitaires, écologiques et militaires. On peut y rajouter que le réservoir-barrage de Kakhovka alimentait aussi la centrale nucléaire de ZAPORIJIA, assurant l'alimentation en eau de refroidissement de cette quadruple et puissante centrale atomique aux mains des Russes en territoire ukrainien. Le refroidissement n'étant plus assuré dans environ un mois (le temps d'épuiser les bassins de sécurité), donnons-nous rendez-vous le mois prochain pour réagir à une éventuelle explosion nucléaire ?!?! Vive la vie quand même !



Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – Les arbres, la forêt, bienfaiteurs de l'environnement



Sécheresse
MACRON
DES SOURCES



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail

gaby.rajon@gmail.com

ABEILLES

ch 5 - abeilles et humains même combat (suite)

3 septembre 2020..... Polémique ravivée sur les néonicotinoïdes : Le gouvernement prévoit d'autoriser le recours à ces insecticides, interdits depuis 2018, pour les betteraviers. Le projet de loi ouvrant la voie à des dérogations autorisant le recours aux néonicotinoïdes devrait être présenté, en conseil des ministres ce 3 septembre. Annoncé début août comme une mesure de soutien aux planteurs de betteraves à sucre - dont les cultures sont touchées par une maladie transmise par un puceron -, le texte a été divulgué le 1er septembre devant le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et suscite une vive opposition des organisations non gouvernementales (ONG) et des milieux écologistes. Mi-août, dix-huit ONG et syndicats agricoles avaient déjà protesté dans une lettre au ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, se déclarant «scandalisés» par la volonté du gouvernement de remettre en circulation ces insecticides - interdits depuis 2018 en raison des risques qu'ils font peser sur les abeilles, les insectes pollinisateurs et la biodiversité en général. Avec la publication du projet de texte, les ONG redoutent désormais que de telles dérogations soient également octroyées à d'autres secteurs. Le projet de loi - dans sa version soumise au CNTE - ne restreint pas formellement les dérogations possibles à la seule betterave. Au ministère de la transition écologique, on se défend vivement de toute intention cachée. «il est exact que le projet de loi ne restreint pas les dérogations à la betterave mais une telle précision si elle était inscrite dans la loi, induirait le risque que le Conseil d'Etat y voit une rupture d'égalité, devant la loi » dit-on au ministère, où l'on assure que seule la betterave sera, in fine, concernée et qu'aucune autre filière ne bénéficiera de cette exception. Ce n'est pas faute d'une volonté: début août, au lendemain de l'annonce du gouvernement d'accéder à la demande des betteraviers, l'Association générale des planteurs de maïs (AGPM) avait manifesté par un communiqué son désir de bénéficier du même régime de dérogations. L'argument juridique n'est-il qu'un prétexte à laisser la porte ouverte à d'autres réautorisations ? «Le règlement européen sur les pesticides dispose que les dérogations sont accordées au cas par cas, confirme l'avocat Arnaud Gossement, spécialiste de droit de l'environnement. Le projet de loi faisant explicitement référence à ce règlement, il n'était pas possible de contourner ce principe, en restreignant a priori toute dérogation à un seul type de culture. » Pour autant, dit-on au ministère de l'agriculture, des modifications de dernière minute au texte du projet de loi ne sont pas à exclure avant sa présentation en conseil des ministres. Le sujet, d'une sensibilité extrême dans l'opinion, est source d'embarras: en 2016, alors secrétaire d'Etat, l'actuelle ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, avait porté l'interdiction des «néonics», fustigeant avec force toute idée de permettre des dérogations au-delà de la date limite de 2020. Selon la filière betteravière, aucune alternative aux néonicotinoïdes n'est aujourd'hui disponible pour lutter contre le puceron vert du pêcher, un ravageur qui transmet une maladie virale aux plants de betterave, réduisant fortement les rendements. Dans son communiqué du 6 août, le ministère reprenait les chiffres de la filière et annonçait une réduction de 30% à 50% des récoltes dans les parcelles touchées. Au cours de la réunion du CNTE, raconte Sandrine Bélier, directrice de l'ONG Humanité et Biodiversité, «on nous a présenté des chiffres de 40% à 70% de pertes de rendements mais il y a eu des discussions sur ces chiffres car on ne sait pas d'où ils viennent». Pour le ministère de l'agriculture, il y va de la survie des planteurs de betteraves mais aussi de toute la filière aval, dont 21 usines sucrières et quelque 40 000 emplois au total. «Nous prenons des mesures circonstancielles devant une situation, sans volonté de faire courir des dérogations au-delà de 2023», insiste-t-on Rue de Varennes. Du côté des associations, on rétorque que les néonicotinoïdes seront utilisés par défaut, sur la quasi-totalité des surfaces de betterave conventionnelle, soit plus de 400 000 hectares, le traitement étant appliqué en enrobage des semences, sans savoir a priori si les ravageurs ciblés se trouvent effectivement sur les parcelles. «On nous a dit que l'objectif du texte est de pérenniser la filière sucre et qu'en contrepartie 5 millions d'euros seraient investis dans la recherche pour trouver des solutions alternatives, rapporte Sandrine Bélier. Pourquoi ces investissements n'ont-ils pas été faits de façon préalable avec un peu d'anticipation ? Les ONG ont demandé qu'il y ait une condition de résultats: qu'on n'investisse pas 5 millions d'euros pour nous dire ensuite qu'on n'a rien trouvé.» Pour Delphine Batho, députée (Génération Ecologie) des Deux-Sèvres et l'une des principales chevilles ouvrières de l'interdiction des néonics en France, «le secteur betteravier a eu plusieurs années pour s'adapter et trouver des alternatives mais il n'a rien fait car il a toujours vécu avec la perspective de parvenir à contourner l'interdiction des néonics: depuis 2016, ce sont systématiquement les mêmes arguments qui sont mis en avant pour réintroduire ces substances ». Le mouvement présidé par Mme Batho souhaite réunir, dans les prochains jours, l'ensemble des partis politiques et des syndicats autour de la question posée par le projet de loi du gouvernement. «Ce n'est pas un enjeu partisan, c'est une question de défense du vivant qui concerne chacun de nous», plaide la députée des Deux-Sèvres. A l'heure actuelle, les principaux néonics - en particulier ceux qui devraient être utilisés par les betteraviers dès 2021- sont interdits depuis 2018 au niveau européen. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a jugé que tous leurs usages présentaient un risque pour les abeilles et/ou des pollinisateurs sauvages. Dans le cas de la betterave, récoltée avant floraison, le risque principal identifié par l'EFSA est celui des cultures ultérieures sur les parcelles traitées: des plantes mellifères poussant sur des sols contaminés peuvent présenter un risque pour les pollinisateurs. Au ministère de la transition écologique, on assure qu'une expertise sera demandée pour évaluer la persistance des produits utilisés dans les sols et définir les délais au terme desquels des cultures mellifères pourront être plantées sur les parcelles de betteraves traitées. Au-delà des effets sur les abeilles, une littérature scientifique considérable documente toutefois les effets délétères des néonics sur l'ensemble des écosystèmes. Des centaines d'études publiées ces dernières années montrent, au-delà du doute raisonnable, toute l'ampleur des dégâts que ces substances occasionnent non seulement sur les insectes pollinisateurs, mais aussi, et surtout, sur l'ensemble des arthropodes, sur les oiseaux des zones agricoles, sur les organismes aquatiques, etc. «Ce projet de loi est fondé sur une forme d'obscurantisme, juge Mme Batho. Il ignore les données scientifiques disponibles et passe en particulier sous silence le phénomène de disparition des insectes auquel nous assistons ». (suite au prochain numéro)

EFFET DE SERRE

19 - CONFERENCE DE BALI (INDONESIE) COP 13 (suite)

- 16 décembre 2007..... Selon une enquête TNS Sofres, 69% des Français, déclarant changer de voiture prochainement, estiment que la mesure gouvernementale sur l'éco-pastille aura un impact sur leur achat. 76% des sondés jugent que la mesure contribue à la protection de l'environnement (limitation du réchauffement climatique) et 62% que c'est une incitation à l'achat d'une voiture non polluante.
- 19 décembre 2007..... Après de longues tractations, la Commission européenne confirme son intention de porter à 120 g/km les rejets de CO2 automobile d'ici 2012. Au sein de l'Europe, il s'agit de loin de trouver un consensus entre la France et l'Allemagne, ou plutôt entre les industriels de l'automobile et les politiques. Le président de la Commission a cherché à ne mécontenter aucun des deux camps en faisant valoir que ce résultat de rejets ne représente qu'une moyenne à atteindre sur l'ensemble de la flotte immatriculée en Europe. Néanmoins, des sanctions sont brandies qui devraient contraindre les constructeurs de grosses berlines à jouer le jeu : L'Union européenne pourra imposer sur chaque véhicule vendu des pénalités de 20 euros par gramme supplémentaire de CO2 en 2012, jusqu'à 95 euros en 2015. Mais cette proposition reçoit un accueil général glacial et des pays manifestent des réserves, les Allemands en premier, les Français ensuite qui trouvent la proposition inéquitable, ne respectant pas le principe «pollueur-payeur» et pénalisant les petites cylindrées. L'association des constructeurs automobiles européens met en garde contre des coûts disproportionnés par rapport aux gains environnementaux. Même les organisations écologistes ne sont pas convaincues : Greenpeace trouve que l'exécutif européen place les bénéficiaires à court terme des constructeurs automobiles avant la survie de la planète.
- 20 décembre 2007..... Le Parlement français adopte le collectif budgétaire pour 2007 dont l'une des mesures vedette est l'éco-pastille, dispositif fiscal de bonus/malus sur les voitures polluantes en gaz à effet de serre. Seuls les parlementaires de la majorité présidentielle approuvent le texte, l'opposition se prononçant contre.
- 21 décembre 2007..... Les ministres de l'environnement de l'Union européenne s'accordent sur une proposition de directive visant à intégrer l'aviation dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO2. Ils souhaitent que le système démarre en 2012 pour tous les vols, soit un an plus tard comme le réclame le parlement européen.
- 2008..... Emissions de CO2 par les énergies d'après une étude des Etats-Unis : Centrale thermique au charbon 1000 grammes de CO2 par kilowattheure ; centrale thermique au pétrole 565g/kWh ; centrale thermique au gaz 280 g/kWh ; centrale nucléaire 66 g/kWh ; co-combustion bois forestier 14 g/kWh ; solaire photovoltaïque 13 g/kWh ; hydraulique au fil de l'eau 13 g/kWh ; biogaz déchets 11 g/kWh ; éolien terrestre 10 g/kWh ; hydraulique barrage 10 g/kWh ; éolien offshore 9 g/kWh.
- 2 janvier 2008..... La Californie dépose officiellement plainte contre le gouvernement fédéral des Etats-Unis pour avoir empêché l'application de sa loi de réduction des émissions de gaz à effet de serre des automobiles. Le gouverneur, Arnold Schwarzenegger, déclare : "Il est inconcevable que le gouvernement fédéral empêche la Californie et 19 autres Etats d'adopter ces mesures. Il ignore ainsi la volonté de millions de personnes désireuses de voir le gouvernement agir contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi, avec cette toute première action en justice, nous portons plainte afin de corriger la mauvaise décision de l'agence fédérale de l'environnement". Au total, près de la moitié des véhicules vendus aux Etats-Unis auraient pu être concernés par ces nouvelles normes d'émissions de gaz à effet de serre.
- 4 janvier 2008..... Pour tenter d'annuler les effets des voitures qui émettent du dioxyde de carbone, l'association "Climat Mundi", dont l'activité s'exerce au sein du processus défini par le protocole de Kyoto, propose de participer au financement d'un projet hydroélectrique dans la province de Guizhou (Chine). Celui-ci contribuera à compenser positivement le CO2 émis par chaque voiture. Trois cartes différentes de compensation sont en vente à prix coûtant dans les magasins "Nature et découvertes". 32 euros pour les petites cylindrées jusqu'à 5CV, 48 euros pour 6 à 8CV, 70 euros pour les véhicules de plus de 9CV. Les automobilistes ainsi sensibilisés pourront se prévaloir de rouler dans un véhicule neutre en CO2.
- 16 janvier 2008..... La France a le plus grand mal à obtenir la prise en compte au niveau européen du nucléaire dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Commission européenne fait, pour l'instant, la sourde oreille aux demandes de Paris en ce sens. Il s'agit de pouvoir réduire, conformément aux engagements pris en mars 2007 par les chefs d'État, les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990, de refondre le mécanisme d'échange des droits d'émission, tout en atteignant au moins 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation européenne. La Commission entend fixer à chaque capitale des objectifs nationaux obligatoires pour promouvoir les énergies renouvelables dans les transports, le chauffage et la production d'électricité. Dans le cas de la France, il faudrait dépasser le seuil de 23% de renouvelables à l'horizon 2020 contre 10% aujourd'hui. Mais les Français, les Allemands, les Belges et les Suédois refusent les progressions demandées. Pour Sarkozy, la proposition n'est ni efficace, ni équitable, ni soutenable économiquement. Pour alléger la facture, les Français plaident pour une prise en compte du nucléaire sous prétexte qu'il ne fait pas croître les gaz à effet de serre. Ce point de vue français est partagé par les Tchèques, les Slovaques, les Polonais et les Litvaniens. Les Autrichiens, eux, sont farouchement opposés à tout traitement privilégié pour les pros nucléaires. Pour faire passer la pilule, la Commission prévoit des aménagements multiples adaptés à chaque pays.

C'EST QUOI VOTRE
PLAN B POUR
ÉVITER LA
CATASTROPHE ?



NICOLAS HULOT

CH9- Ministre de l'environnement (suite)



6 juin 2018..... Le réchauffement climatique est-il une affaire trop importante pour qu'elle soit confiée aux écologistes ? Comme ces derniers ont quasiment disparu du paysage politique, place donc aux politiques et au premier chef aux présidents de la République. S'il est bien un trait commun entre Chirac, le besogneux, Sarkozy, le fiévreux, Hollande, l'ingénieur, et Macron, l'impérieux, c'est leur valse-hésitation devant la question écologique. Comme s'ils s'étaient passé le mot, tous ont eu leur morceau de bravoure et leur heure de gloire sur le front environnemental. Mais, au chapitre des accomplissements, les bilans sont pour le moins décevants. Cette continuité est d'autant plus remarquable que ces quatre présidents ont eu, en la matière le même mentor, tour à tour ou simultanément lanceur d'alerte, pédagogue, éminence grise et désormais ministre d'État chargé de la transition écologique et solidaire. Depuis 20 ans en effet, Nicolas Hulot a joué un rôle déterminant auprès de chacun d'eux. Devenu, à la fin des années 1990, familier de Jacques Chirac, il le convertit (du moins le croit-il) à l'écologie et fut l'inspirateur du célèbre discours prononcé par le président français au Sommet de la Terre en 2002 à Johannesburg

(notre maison brûle et nous regardons ailleurs). Cinq ans plus tard, il est l'initiateur du Pacte écologique signé par les principaux candidats à l'élection présidentielle, puis l'instigateur du Grenelle de l'environnement qui permet à Nicolas Sarkozy de se faire le chantre d'une révolution verte dont la France serait le chef de file. L'affaire se terminera cependant par un célèbre «l'écologie ça commence à bien faire ». En 2012 encore, Hulot devient l'envoyé spécial de François Hollande pour la protection de la planète et, à ce titre, il contribue à la préparation de la COP 21 qui se termine en 2015 à Paris par un retentissant succès diplomatique associant 195 Etats à la lutte contre le réchauffement climatique. En 2017 enfin, Emmanuel Macron réussit un coup de maître là où ses trois prédécesseurs avaient échoué, faire entrer Hulot au gouvernement, comme un gage indiscutable de l'importance accordée à l'enjeu environnemental. Depuis, Hulot s'interroge sur l'utilité de sa mission et évalue qui ne pèse pas très lourd face aux pesanteurs de la réalité, des habitudes et des lobbys. Il a cependant réussi à faire renoncer au projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes. Mais en même temps, en novembre 2017, le gouvernement a renoncé à l'objectif de réduire de 75 à 50% d'ici à 2025 la part de l'électricité produite en France par les centrales nucléaires. Puis, il y a une semaine, la promesse de supprimer d'ici trois ans l'usage par les agriculteurs du glyphosate, herbicide réputé cancérigène, est passée à la trappe lors de l'examen du projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation. De deux choses l'une, ou bien les gouvernements sont convaincus des périls qui menacent la planète et ont le courage de chercher les moyens de les combattre, ou bien ils jugent que ces ambitions relèvent de l'utopie et déstabilisent trop dangereusement les équilibres économiques et sociaux actuels. Mais, dans ce cas, il faudrait s'abstenir de sonner le tocsin, car dans 10 ou 20 ans ils seront accusés de n'avoir pas pris leurs responsabilités.

6 juin 2018..... En mars, le ministre de l'écologie Nicolas Hulot évoque la chute de la biodiversité et l'extinction massive des espèces en cours, dont, hélas, tout le monde se fiche. Et d'annoncer pour juin un grand plan diversité. Mais, aujourd'hui, Hulot a juste lancé une consultation publique qui a commencé le 18 mai et s'achève le 7 juin. Exemple des questions-réponses sur le site du ministère : Le déclin des insectes volants (y compris les abeilles) et des oiseaux sont symboles de crise de la biodiversité. Qu'en pensez-vous et comment proposeriez-vous d'agir face à ce constat ? Réponse en ligne d'un citoyen facétieux : Que le ministre joue son rôle en interdisant directement le Roundup !. Autre question : Pensez-vous que l'État et les collectivités locales devraient créer plus d'espaces naturels protégés en France ? Un contributeur répond : Oui, bien sûr, que l'État crée de nouveaux espaces naturels ! Mais, avant ça, ce serait chic qu'il défende l'existant. Par exemple le parc national marin au large de l'île d'Oléron, où doivent être construites soixantes éoliennes géantes. Autre question : La France a-t-elle un rôle à jouer pour protéger les derniers grands singes vivant à l'état sauvage dans les forêts d'Afrique et d'Asie ? Résultat : une vingtaine de réactions courroucées, rappelant l'autorisation donnée à Total d'importer pour son usine de la Mède (13) 300 000 tonnes d'huile de palme par an. De quoi contribuer à la déforestation en Indonésie et restreindre l'habitat des orangs-outans. A la question : Quelles autres mesures la France devrait-elle défendre aux niveaux européen et international pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et mieux protéger les écosystèmes et les espèces ? Plusieurs contributeurs suggèrent de respecter déjà les règles avant de donner des leçons. Le 5 juin, il y avait 9 151 contributions sur le site, donc ils ne s'en fichent pas, eux !

(suite au n° suivant)

Rappel : les bulletins DEV précédents sont consultables sur <https://voironnais.eelv.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail :

L'EPR
(European Pressurised Reactor)
ch3 – EPR de Flamanville et EPR en Finlande (suite)

19 octobre 2005..... Nucléaire : la première réunion du débat public sur le réacteur nucléaire EPR, prévue aujourd'hui à Cherbourg, a été annulée par la commission particulière du débat public «EPR». Plusieurs associations et experts s'étaient déjà retirés des débats publics sur l'EPR et sur les déchets radioactifs, en raison du maintien par le gouvernement de la règle du «secret défense» sur ces sujets.

22 octobre 2005..... EPR : Le débat sur le futur réacteur nucléaire d'EDF s'ouvre dans la confusion. La polémique sur l'EPR, le futur réacteur nucléaire d'EDF, est lancée. Programmée mercredi 19 octobre à Cherbourg (Manche), la première des 23 réunions prévues en France par la commission du débat public sur l'EPR a été annulée, deux jours avant, par un simple message sur son site Internet. Et depuis, cette instance, chargée d'animer le débat sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux du réacteur dit «de troisième génération», tente de reprendre la main face à un mouvement anti-nucléaire de plus en plus virulent. Les associations regroupées au sein du réseau Sortir du nucléaire (Greenpeace, Les Amis de la Terre, Réseau action climat...) ont décidé de boycotter un débat qui, selon elles, ne respectent pas les règles de transparence requises. Elles en ont même demandé l'annulation. Comme le député (Vert) de Gironde, Noël Mamère, qui dénonce une «mascarade». Objet du litige : le refus du gouvernement de verser au cahier collectif servant de support aux discussions publiques une étude d'EDF - estampillée «confidentiel défense» - sur «le dimensionnement des EPR vis-à-vis du risque lié aux chutes d'avions civils.» Ce document de dix pages révèle que les réacteurs construits en bord de mer ne seraient pas totalement à l'abri d'une attaque de type 11 Septembre. «Les hypothèses relatives à l'impact doivent assurer une couverture "raisonnable" du risque, précise-t-il, et ne peuvent prétendre envelopper toutes les éventualités.» Les dirigeants d'EDF et d'Areva, concepteur de l'EPR avec l'allemand Siemens, jugent le risque de catastrophe nucléaire «proche de zéro». François Loos, ministre délégué à l'industrie, a rejeté toute idée d'annulation du débat, d'ailleurs obligatoire, depuis la loi Barnier de 1995, avant le lancement d'un grand projet d'infrastructure. Réunion mercredi, la Commission nationale du débat public (CNDP), qui chapeaute la commission particulière sur l'EPR, a décidé de le «mener à son terme», prévu le 18 février. Après l'annulation des réunions de Cherbourg et de Paris, le premier débat public devrait tenir à Lyon, le 3 novembre. L'annulation de réunions sur la ligne à très haute tension reliant l'EPR au réseau a aussi contraint l'autre commission ad hoc à revoir son calendrier. «On ne convainc personne en refusant le débat», estime Jean-Luc Mathieu, président de la commission sur l'EPR, qui juge l'apport des associations antinucléaires «irremplaçable». Lui-même reconnaît avoir dû se battre pour pouvoir consulter le rapport préliminaire de sûreté d'EDF. Pour «nourrir les débats», il va devoir trouver d'autres interlocuteurs, capables de tenir tête à des experts d'EDF rompus aux subtilités de l'énergie nucléaire. Il pourrait les puiser dans les commissions locales d'information (CLI), chargées de faire le lien entre les responsables des sites nucléaires et la population locale. «Drôles d'opposants au nucléaire que ces commissions dirigées par le préfet ou le président de conseil général !», ironise Stéphane Lhomme, porte-parole de Sortir du nucléaire. Débat ou pas, l'EPR se fera. Le projet est inscrit noir sur blanc dans la loi d'orientation sur l'énergie votée au Parlement en juin. Le numéro un italien de l'électricité, ENEL, doit participer à hauteur de 12,5% au financement du projet. Dominique de Villepin estime qu'une partie de l'avenir et de l'indépendance énergétiques du pays repose sur le lancement du projet, qu'il souhaite très rapide. Après la tête de série de **Flamanville** (Manche), normalement mise en service en 2012, EDF compte «remplacer la majorité des tranches nucléaires actuelles par l'EPR à un rythme pouvant atteindre de 1 à 1,5 tranche par an au-delà de 2020», précise le document de base publié à la veille de l'introduction en Bourse du groupe d'électricité. Un des plus gros chantiers industriels des décennies 2020 et 2030 : sur la base d'une tête de série à 3 milliards d'euros, puis des EPR de série à 2,2 milliards, le coût de remplacement des 58 réacteurs en service dans les 19 centrales nucléaires d'EDF atteindrait 130 milliards.

31 octobre 2005..... Le Réseau Sortir du nucléaire rend public un document interne d'EDF portant sur l'appel d'offres lancé pour la construction de l'EPR. Alors que le débat public est censé se dérouler entre octobre 2005 et février 2006, EDF a lancé un appel d'offres aux constructeurs, le 24 septembre 2005, avant même le début du débat, avec comme date limite de réponse le 5 janvier 2006. Ceci avec l'accord du gouvernement puisque Dominique de Villepin annonçait le 24 octobre : «Au vu des conclusions du débat public en cours, EDF construira le premier réacteur à **Flamanville**. Il sera opérationnel en 2012». De quoi convaincre le monde entier que le débat public est plus que de la poudre aux yeux. Le calendrier prévu pour l'EPR français : instructions des dossiers et préparation du site en 2006 et 2007, début de la construction en 2008, chargement et essais en 2011, couplage au réseau en 2012, sauf grains de sable techniques. Ils ont prévu la construction au lendemain des élections présidentielles sauf grains de sable politique.

3 novembre 2005..... A Lyon, premier débat public sur le réacteur nucléaire. C'est sous les pancartes d'une cinquantaine de militants antinucléaires, que les 200 participants à ce débat sont passés pour accéder au lieu choisi. A la tribune, trois dirigeants d'EDF défendent un projet qui permettra, selon le gouvernement, de maintenir ouverte l'option nucléaire en matière de politique énergétique. A partir de 2020, c'est la moitié de l'outil de production électronucléaire européen qu'il faudra changer. D'un côté, on cherche à ne pas tuer la recherche et la technique nucléaire, de l'autre on interroge : doutes sur l'invulnérabilité de l'EPR au crash des avions de ligne, pourquoi ne pas attendre la génération 4 de centrales (car l'EPR n'est qu'un PWR amélioré) ?; pourquoi se lancer si vite sans avoir construit un modèle et le mettre au point ?; pourquoi ne pas passer à d'autres énergies ?; quelles sont vraiment les chances de l'EPR à l'exportation ?; pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel d'offre pour l'EPR de **Flamanville** (illégal) ? Comme toujours, on a eu droit à des réponses qui n'en sont pas.



Les arbres, la forêt, bienfaiteurs de l'environnement

Partout où s'est développée l'industrie chimique, l'environnement a subi en général de graves préjudices. Car à mesure que progressent les techniques, la masse des déchets s'accroît. Rien de comparable dans les forêts : la production chimique peut y tourner à plein régime, elles n'en continuent pas moins d'améliorer sans cesse la qualité de notre environnement. La forêt est le lieu d'un véritable miracle vert. La forêt est sans doute l'une des rares unités de production qui ne nuise pas à l'environnement. Au contraire, elle est absolument indispensable à sa sauvegarde. Car les forêts ne sont pas simplement un élément décoratif de notre milieu de vie, elles assurent aussi de nombreuses fonctions. Si l'on considère l'éventail très large des bienfaits qu'elles nous procurent, la fourniture de bois - matière première renouvelable - et l'espace de détente précieux qu'elles constituent pour les citoyens stressés semblent presque accessoires. La forêt a des fonctions multiples :

La forêt est un excellent brise-vent. Même d'étroites bandes forestières aménagées dans les champs réduisent considérablement la vitesse du vent et l'amènent à un niveau nettement inférieur à celui qui souffle sur un espace découvert, créant ainsi des zones bien à l'abri. Cet effet est sensible encore à 300 mètres de la lisière des arbres. Pour les terres agricoles, être situées à l'abri du vent est un avantage, car l'eau s'évapore alors moins que dans un champ protégé. Pour les habitations environnantes, les groupes d'arbres forment une barrière naturelle contre les intempéries. Mais la forêt est aussi un véritable aspirateur de poussières. Les branches et le mouvement perpétuel des feuilles et des aiguilles agissent à la manière d'un filtre. Lorsque le vent, ralenti par les arbres, fini par s'apaiser, les particules peuvent se déposer. L'air est alors presque exempt de poussières. Les substances filtrées viennent ensuite s'intégrer au sol forestier.

La forêt est aussi un réservoir d'eau. Lorsque des pluies abondantes se déversent sur les toits, les routes et les places des agglomérations, l'eau s'empresse de rejoindre la première bouche d'égout venue. Elle disparaît dans les canalisations, et elle est alors perdue pour le régime hydraulique du sol. En forêt, les branches et les feuilles amortissent le choc des précipitations violentes, les transformant en douces averse. L'eau s'infiltré alors lentement dans le sol, sans laver la couche d'humus ni entraîner des particules du sol. L'érosion est donc considérablement réduite. Un mètre carré de forêt stocke à lui seul jusqu'à 50 litres d'eau de pluie dans les 10 centimètres supérieurs du sol. Une partie est utilisée par les arbres eux-mêmes. Et, les chaudes journées d'été, la forte évaporation de l'eau permet aussi à la forêt de baigner dans une agréable fraîcheur. Le reste de cette eau s'écoule lentement dans la nappe phréatique, qui fournit ensuite une excellente eau potable. La forêt amortit aussi le bruit. Derrière une barrière d'arbres de 200 mètres de large, le vacarme de la circulation est réduit au niveau sonore qui régnerait à une distance de 2000 mètres sur un terrain dégagé, c'est-à-dire à un murmure presque imperceptible.

Enfin, la forêt améliore la qualité de l'air que nous respirons. Pour chaque atome de carbone qu'elle investit dans sa croissance, dans la production de feuilles et de bois, elle libère une molécule d'oxygène. Un chêne ou un hêtre centenaires peuvent couvrir en une seule journée d'été les besoins quotidiens d'oxygène de vingt-cinq personnes. Les conifères sont un peu moins performants à cet égard, mais leur production se poursuit en hiver. Enfin, sans la forêt, les paysages seraient livrés à la steppe, à la lande ou la désertification, une situation que l'on peut constater même en Europe, par exemple dans le bassin méditerranéen. Sans la forêt les bases de notre existence ne seraient plus durablement assurées.

Les arbres et la forêt en montagne →→→

